



Session de parts sociales à un tiers salarié

Par **Dams69**, le 13/12/2024 à 21:25

Bonsoir à tous, Dans la même société depuis 17 ans et très investi professionnellement dans celle ci, l'associé minoritaire 25% (qui est le créateur de l'entreprise mais ayant déjà cédé 75% à son fils qui est le gérant actuel) veut me céder ses parts. Je sais qu'il le fait avant tout pour son fils afin qu'il ait un soutien. J'avais d'autres ambitions et je réfléchissais à me lancer dans la création d'entreprise. Il a minimisé la valeur de la société me dit-il afin que les parts soient accessibles. Je n'ai rien à sortir de ma poche, il me dit qu'on fera bien sûrement ça devant notaire et que je le rembourserais avec les dividendes. N'ayant pas de connaissances dans le domaine, à quoi dois-je faire attention svp? Merci de vos conseils et de votre aide :)

Par **Marck.ESP**, le 14/12/2024 à 09:56

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

[quote]

Il me dit qu'on fera bien sûrement ça devant notaire et que je le rembourserais avec les dividendes. N'ayant pas de connaissances dans le domaine, à quoi dois-je faire attention svp?

[/quote]

Selon mon expérience, l'estimation proposée par l'associé peut être sur ou sous-évaluée.

Il faudrait voir un expert-comptable afin d'obtenir une évaluation indépendante de la société pour connaître sa valeur réelle par une analyse de tous les actifs (immeubles, matériel, clients, etc.) et des passifs (dettes, crédits, etc.) de la société.

les résultats financiers des dernières années sont également une indication pour estimer la rentabilité de l'entreprise.